

A

Québec, 25 avril 1873.

A l'honorable, H. L. LANGEVIN, C. B.,  
Ministre des Trav. Pub., Ottawa.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu les lettres et documents contenus dans les votes et délibérations du 22 avril courant, fournis par l'honorable *A. A. Dorion*, savoir :

Une déclaration No 2, signé par *Grégoire Tremblay, Ed. Tremblay, Boniface Larouche, Cléophe Simard* et autres, cherchant à établir que j'avais lu le 11<sup>ème</sup> jour d'avril 1872 une lettre signée par vous, dans laquelle vous disiez que si les électeurs de *Charlevoix* élisaient *M. Tremblay*, le Gouvernement ne ferait aucuns travaux publics dans ce comté, donnant par là clairement à entendre que le gouvernement n'aurait pas la construction d'un quai ou d'un phare demandé à l'entrée de la *Baie St Paul*.

J'inclus sous ce pli copie du Journal de la Chambre qui contient ce document que je traduis.

En réponse à cela, je déclare qu'à telle date je n'étais pas à la *Baie St. Paul*, mais à *Ottawa*, siégeant comme député du comté de *Charlevoix*, dans les Communes.

Je déclare de plus que ni à cette époque, ni depuis, j'ai reçu ni lu une lettre ou partie de lettre signée par vous contenues dans la déclaration No. 2 signée par *Grégoire Tremblay* et autres.

C'est une fausseté d'autant plus évidente, vu que *M. Tremblay*, dans ses discours publics dans cette élection, dans des écrits signés par lui et adressés à *M. A. Gagnon, M. P. P., Onésime Gauthier, Henri Simard* et autres, ses principaux et plus influents partisans déclaraient n'appartenir ni au parti national, ni à l'opposition, mais vouloir donner *fair play* au gouvernement, et qu'il était plus ministériel que moi-même.

Pourquoi, sachant cela vous-même, auriez-vous écrit une lettre que si *M. Tremblay* était élu, le comté n'aurait pas de travaux publics.

Ces déclarations de *M. Tremblay* ont été faites en ma présence dans des assemblées publiques ; j'ai appris de bonne source qu'il a donné des déclarations écrites dans ce sens à *M. A. Gagnon, M. P. P., Onésime Gauthier, Henri Simard* et autres. Ces messieurs peuvent être entendus à ce sujet et corroboreront mes informations.

Je déclare de plus qu'à une assemblée publique à la *Baie St. Paul* à la porte de l'église, quelques jours avant l'appel nominal où *M. Tremblay* et *M. A. Gagnon, M. P. P.*, étaient présents, dans le moment que j'adressais la parole aux électeurs, je fus prié par *M. M. Bouchard* de lire publiquement une partie de lettre de vous en réponse à une lettre que *M. Edouard Slevin* vous avait écrite pour vous consulter sur le choix d'un membre.

Autant que je puis me rappeler, le nom d'aucune personne n'était mentionné, mais tout naturellement vous lui conseilliez de supporter le candidat qui déclarait avoir confiance dans le gouvernement.

En conséquence, *M. Slevin* a cru devoir supporter *M. Tremblay*, parce que ce dernier a déclaré dans les assemblées publiques et ailleurs n'appartenir ni au parti rouge, national, ni à l'opposition, mais supporterait les bonnes mesures du gouvernement, lui donnerait *fair play* et justice.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant Serviteur,

(Signé.)

SIMON X. CIMON.

B

*Baie St. Paul*, 26 avril 1873.

L'Honorable H. L. LANGEVIN, C. B.

Monsieur,

Je vois que l'honorable *Dorion* renouvelle contre vous, dans la Chambre des Communes l'accusation portée par *M. P. Tremblay, M. P. P.*, dans la dernière session de la Chambre locale, savoir : Qu'à une assemblée publique à laquelle j'assistais, tenue le 10 août dernier, à la porte de l'église de la *Baie St. Paul*, durant la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes pour le comté de *Charlevoix*, *M. Simon Xavier Cimon*, l'un des Candi-